

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} FEVRIER 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE PREMIER FEVRIER, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 26 janvier 2022

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLOT.

Claudine ALLET, Marie-Paule ALLAIN, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Suzanne BOURDÉ, Marie-Madeleine BOURDEL, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Fabienne TASSEL, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Christelle LEVY donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Thierry ROYER donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Yvon BERHAULT, Céline FORTIN, Philippe HELLO, Marc LE GUYADER, Laurence URVOY.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Thibault CARFANTAN

Délibération n°2022-003

Membres en exercice : 69 Présents : 59

Absents : 10

Pouvoirs : 5

<p>TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET ENERGETIQUES APPROBATION DU CONTRAT TERRITORIAL « BASSIN VERSANT DE L'ARGUENON » POUR LA PERIODE 2022-2024</p>

Le Contrat Territorial du Bassin versant de l'Arguenon, porté par le Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre (SMAP) et qui s'étend sur les territoires de Lamballe Terre & Mer, Dinan Agglomération et Loudéac Communauté Bretagne Centre, a pour finalité de répondre aux objectifs de la directive cadre sur l'eau, du SDAGE Loire-Bretagne et du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye, en menant des actions de

protection des eaux et des milieux, notamment :

- Des actions d'amélioration des pratiques agricoles, de communication envers le grand public et les scolaires et de suivi de la qualité des eaux,
- Des actions de lutte contre l'érosion et le ruissellement (animation, dispositifs anti-érosion, création de zones tampons, de talus ou de haies),
- Des actions de restauration de la qualité hydromorphologique des masses d'eau dégradées et de la continuité écologique et sédimentaire des cours d'eau par l'effacement ou l'aménagement des ouvrages problématiques.

Pour la période 2022-2024, le budget pluriannuel, rattaché à ces missions via le Contrat Territorial, est estimé à un maximum de 2 618 400 € (hors actions de restauration du bocage).

Pour mener à bien la stratégie territoriale et le programme de bassin versant, il est proposé l'organisation territoriale suivante pour le portage des actions prévues jusqu'à fin 2024 :

- La coordination du contrat, l'animation générale, les actions agricoles, la communication grand public-scolaires et le suivi de la qualité des eaux sont portés par le Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre (SMAP), sur la durée du contrat, sans compensation financière de Lamballe Terre & Mer ou Dinan Agglomération ou Loudéac Communauté Bretagne Centre,
- Les actions de reconstitution du bocage (financées hors contrat territorial, via le programme « Breizh bocage ») et de restauration des milieux aquatiques sont portées par les intercommunalités présentes sur le territoire du SMAP, à savoir Lamballe Terre & Mer et Dinan Agglomération. Pour la partie de la commune Le Mené (Loudéac Communauté Bretagne Centre), située sur le bassin versant de l'Arguenon, les actions sont portées par Lamballe Terre & Mer et Dinan Agglomération via un conventionnement avec Loudéac Communauté Bretagne Centre,
- L'acquisition de la zone humide du petit étang de Jugon, les scénarios d'aménagement de cette zone, les travaux de valorisation et de préservation de la biodiversité sont portés par Jugon-les-Lacs Commune nouvelle, avec le soutien technique et politique de Lamballe Terre & Mer.

Le coût des actions sous maîtrise d'ouvrage de Lamballe Terre & Mer (animation + travaux, hors bocage) est estimé à un maximum de 711 610 €, avec un reste à charge maximum de 143 298 € pour les trois années du contrat.

Considérant la transmission de la maquette financière aux conseillers,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE le programme d'actions proposé, l'organisation territoriale, la répartition financière et le reste à charge pour Lamballe Terre & Mer dans le cadre du contrat territorial « Arguenon »,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer ledit contrat, les conventions liées et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry
ANDRIEUX
Date : 14/02/2022
Qualité : Président de
Lamballe Terre & Mer

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

15 FEV. 2022

De l'affichage le

Pour le Président,
Par délégation,

15 FEV. 2022

Directeur Général des services,
Arnaud LECOULT



[Signature]